

2022-5515
2023-01-19

GROUP	2	HERBICIDE
-------	---	-----------

®
ESCORT HERBICIDE

60% DRY FLOWABLE

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

GUARANTEE: Metsulfuron methyl 60%

WARNING, contains the allergens, Sulfites and Milk.

REGISTRATION NO. 23005 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

CAUTION EYE IRRITANT

NET CONTENTS: 250 g

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Product Information: 1 888 283-6847

<https://www.ca.envu.com>

In case of spills, poisoning or fire, telephone emergency response number

1-800-334-7577 (24 hours a day).

PRECAUTIONS:

x **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.** x

Avoid breathing spray mist. x Avoid contact with skin, eyes and clothing. x Do not contaminate any body of water.

x Wear chemical resistant gloves, long-sleeved shirt, long pants, shoes and socks during mixing/loading, clean-up and repair activities. Mixers, loaders and applicators must wear long-sleeved shirts, long pants and chemical-resistant gloves (gloves are not required for ground boom sprayers).

ENVIRONMENTAL HAZARDS:

TOXIC to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

Runoff:

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, consider the characteristics and conditions of the site before treatment. Site characteristics and conditions that may lead to runoff include, but are not limited to, heavy rainfall, moderate to steep slope, bare soil, poorly draining soil (e.g. soils that are compacted or fine textured such as clay).

Avoid application of this product when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

Leaching:

The use of this chemical may result in contamination of groundwater, particularly in areas where soils are permeable (e.g. sandy soil) and/or the depth to the water table is shallow.

FIRST AID:

EYE CONTACT:

Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

SKIN OR CLOTHING CONTACT:

Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

INGESTION:

Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

INHALATION:

Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically. Medical personnel should contact 2022 Environmental Science CA r's medical information services toll-free 1-800-334-7577.

STORAGE:

Store product in original container only, in a secure, well-ventilated area, away from other pesticides, fertilizer, food or feed. Not for use or storage in or around the home. Keep container closed.

DISPOSAL:

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER:

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

DFU pamphlet

GROUP	2	HERBICIDE
-------	---	-----------

ESCORT® HERBICIDE
60% DRY FLOWABLE

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND THIS BOOKLET BEFORE USING

GUARANTEE: Metsulfuron methyl 60%

WARNING, contains the allergens, Sulfites and Milk.

REGISTRATION NO. 23005 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

CAUTION EYE IRRITANT

NET CONTENTS: 250 g

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Product Information: 1 888 283-6847

<https://www.ca.envu.com>

In case of spills, poisoning or fire, telephone emergency response number
1-800-334-7577 (24 hours a day).

PRECAUTIONS:

- x **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.** x
- Avoid breathing spray mist. x Avoid contact with skin, eyes and clothing. x Do not contaminate any body of water.
- x Wear chemical resistant gloves, long-sleeved shirt, long pants, shoes and socks during mixing/loading, clean-up and repair activities.
- x Mixers, loaders and applicators must wear long-sleeved shirts, long pants and chemical resistant gloves (gloves are not required for ground boom sprayers).

ENVIRONMENTAL HAZARDS:

TOXIC to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

Runoff:

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, consider the characteristics and conditions of the site before treatment. Site characteristics and conditions that may lead to runoff include, but are not limited to, heavy rainfall, moderate to steep slope, bare soil, poorly draining soil (e.g. soils that are compacted or fine textured such as clay).

Avoid application of this product when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

Leaching:

The use of this chemical may result in contamination of groundwater, particularly in areas where soils are permeable (e.g. sandy soil) and/or the depth to the water table is shallow.

FIRST AID:

EYE CONTACT:

Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

SKIN OR CLOTHING CONTACT:

Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

INGESTION:

Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

INHALATION:

Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically. Medical personnel should contact 2022 Environmental Science CA's medical information services toll-free 1-800-334-7577.

IMPORTANT INFORMATION - Read Before Using

Injury to or loss of desirable trees or vegetation may result from failure to observe the following.

Do not apply or drain or flush equipment on or near desirable trees or other plants, or on areas where their roots may extend, or in locations where the chemical may be washed or moved into contact with their roots. Do not use on lawns, walks, driveways, tennis courts, or similar areas. Prevent drift of spray to desirable plants. Do not contaminate any body of water, including irrigation water. Keep from contact with other pesticides, fertilizers, and seeds.

APPLY ESCORT® HERBICIDE WITH A RECOMMENDED SURFACTANT.

GENERAL INFORMATION

ESCORT® Herbicide is a dry flowable granule to be mixed in water and applied as a foliar spray for control of undesirable brush/woody plants in pasture, rangeland and non-crop areas, and for control of broadleaf weeds in rough turf and non-crop areas.

ESCORT® Herbicide is noncorrosive, nonflammable, nonvolatile and does not freeze. ESCORT® Herbicide is an ALS inhibitor herbicide and thus rapidly inhibits growth of susceptible species, however typical symptoms (discoloration) may not be noticeable for several weeks after application, depending on growing conditions and weed susceptibility. Warm, moist conditions following treatment promote the

activity of ESCORT® Herbicide while cold, dry conditions may reduce or delay activity. Brush and weeds hardened off by cold weather or drought stress may not be controlled.

Degree of control and duration of effect are dependent on the rate used, sensitivity and size of target species, as well as soil moisture and soil temperature.

DIRECTIONS FOR USE

ESCORT® Herbicide must be used only in accordance with recommendations on this label.

Do not mix, load or apply within a minimum of 15 metres of all wells, including abandoned wells and drainage wells.

Make one application of ESCORT® Herbicide per season.

Apply between mid-June and mid-August after the target species have leafed out, but before fall colouration begins. Cattle may graze the treated areas on the day of treatment.

ROUGH TURF AND NON-CROP AREAS SUCH AS UTILITY RIGHTS OF WAY, ROADSIDES, INDUSTRIAL SITES, FENCE LINES):

FOR CONTROL OF BROADLEAF WEEDS

ESCORT® Herbicide may be applied as a broadcast treatment to rough turf areas at 20, 25 and 30 grams per hectare with a recommended surfactant for season long weed control. ESCORT® Herbicide may be tank mixed with 2,4-D to increase the spectrum of weeds controlled. Add a recommended surfactant at 0.2% v/v (2.0 litres per 1000 litres spray solution). Temporary chlorosis, height reduction or growth suppression of grass species may occur.

For best results apply ESCORT® Herbicide post-emergence to young (less than 10 cm tall or across) annual weeds; biennial and perennial weeds up to the early bud stage. Weeds should be actively growing at time of application.

Apply to brush species as a full coverage spray to foliage and stems using equipment that will ensure uniform coverage.

Note: Severe injury may occur to desirable broadleaf species such as alfalfa and red clover.

WEEDS CONTROLLED OR SUPPRESSED AT 20 GRAMS PER HECTARE

Weeds controlled:

common tansy scentless chamomile kochia sweet clover Russian thistle

Weeds Suppressed:

Canada thistle sow thistle dandelion

WEEDS CONTROLLED OR SUPPRESSED AT 25 GRAMS PER HECTARE

Weeds Controlled:

Weeds controlled at 20 grams per hectare, plus Western Snowberry

Weeds Suppressed:

Canada thistle sow thistle dandelion

WEEDS CONTROLLED AT 30 GRAMS PER HECTARE

Weeds Controlled:

Weeds controlled at 25 grams per hectare, plus dandelion

Weeds Suppressed:

Canada thistle sow thistle

TANK MIXES:

ESCORT® Herbicide at 20 or 30 grams per hectare may be tankmixed with 2,4-D amine or ester at 1.0 kg ai/ha to control the weeds above and the weeds that are controlled by this rate of 2,4-D (refer to the 2,4-D label). Add a recommended surfactant at 0.2% v/v (2.0 litres per 1000 litres spray solution).

In some cases, tank mixing a pest control product with another pest control product or a fertilizer can result in biological effects that could include, but are not limited to: reduced pest efficacy or increased host crop injury. The user should contact 2022 Environmental Science CA CropScience at 1-888-283-6847 for information before mixing any pesticide or fertilizer that is not specifically recommended on this label. The user assumes the risk of losses that result from the use of tank mixes that do not appear on this label or that are not specifically recommended by 2022 Environmental Science CA.

RANGELAND & NON-CROP AREAS such as Utility Rights of Way, roadsides, industrial sites, fence lines.

FOR CONTROL OF UNDESIRABLE BRUSH/WOODY PLANT SPECIES

For control of Balsam Poplar and Willow, apply 100 grams of ESCORT® Herbicide per hectare.

For control of Pine Species (including Jack pine, Eastern White pine, Western White pine and Red pine), apply 140 grams of ESCORT® Herbicide per hectare.

For control of Cherry and Trembling Aspen, apply 150 grams of ESCORT® Herbicide per hectare.

Add a recommended surfactant such as AG-SURF*, AGRAL* 90, or CITOWETT* PLUS at 0.2% v/v (2 litres per 1000 litres of spray solution).

For best results, applications of ESCORT® Herbicide should be made when brush species and weeds are actively growing. Complete coverage of all foliage and stems is required for brush control. Applications should be made after the target species have leafed out, but before fall colouration has begun. Pine species may be treated at anytime when actively growing and beginning from when needles are fully extended.

Do not treat brush species that exceed 2.5 m in height, or control may be decreased. For woody plants exceeding this height, cut and spray regrowth.

Note: Where dense stands exist or where growth of the target species is advanced, use of the high volume foliar application method is recommended.

PASTURE & RANGELAND:

FOR CONTROL OF WESTERN SNOWBERRY AND WILD ROSE in the Prairie Provinces and British Columbia

For control of Western Snowberry apply 25 grams of ESCORT® Herbicide per hectare.

For control of Wild Rose apply 30 grams of ESCORT® Herbicide per hectare.

Add a recommended surfactant at 0.2% v/v (2.0 litres per 1000 litres spray solution).

Apply as a ground application only in 100 - 225 litres spray volume per hectare. Apply as a full coverage spray to foliage and stems using equipment that will assure uniform coverage.

GROUND APPLICATIONS:

Low Volume Foliar Broadcast

Apply to brush species as full coverage spray to foliage and stems in 100-500 litres spray volume per hectare, using properly calibrated equipment that will ensure uniform coverage. Direct the spray solution to thoroughly wet the foliage of the target plants, but not to the point of runoff.

High Volume Foliar Broadcast

For control of brush/woody plants up to 2.5 metres in height, use ESCORT® Herbicide at rates of 100150 grams per hectare in enough water to make 1000 litres of spray solution. Apply as a full coverage spray to foliage, stems and limbs using up to 2000 litres of total spray per hectare depending on plant species, height and density of growth, and on the type of spray equipment used. Do not apply more than 150 grams of ESCORT® Herbicide per hectare.

Spray brush to the point of runoff. Coverage should be thorough to wet all foliage. To minimize spray drift, do not use pressures exceeding 1400 kPa at the spray nozzle. Use of a drift control system is suggested to minimize spray drift.

SPRAY DRIFT CONTROL:

The potential for spray drift with ground broadcast applications can be reduced by:

- x Applying a coarse spray using large droplet producing nozzle tips.
- x The use of Radiarc*, Nalco-Trol* or an equivalent drift control system or additive.
- x Keep the spray boom as low as possible.
- x Apply with minimum wind velocity.
- x When using a power sprayer and handgun, direct sprays no higher than the tops of the target plants.

AERIAL APPLICATION:

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment, which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label. Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment. Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices.

Use Precautions:

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even crop coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the National Aerial Pesticide Application Manual, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.. As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests. Avoid drifting of spray onto any body of water or other non-target areas. Specified buffer zones should be observed. Coarse sprays are less likely to drift, therefore, avoid combinations of pressure and nozzle type that will result in fine particles (mist). Do not

apply during periods of dead calm or when wind velocity and direction pose a risk of spray drift. Do not spray when the wind is blowing towards a nearby sensitive crop, garden, terrestrial habitat (such as shelter-belt) or aquatic habitat.

Operator Precautions:

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted. It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application. The field crew and the mixer/loaders must wear chemical resistant gloves, coveralls and goggles or face shield during mixing/loading, cleanup and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed the generic label recommendations on the existing ground boom label. All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

Product Specific Precautions:

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call 2022 Environmental Science CA at 1-888-283-6847 or obtain technical advice from the distributor or your provincial agricultural representative.

Application of this product must meet and/or conform to the following:

Apply a minimum of 25 L of spray volume per hectare.

Apply a maximum of 50 L of spray volume per hectare.

Use 50 L/ha for better coverage in rangeland, pasture, and non-crop areas

NOTE TO BUYER/USER: READ THE FOLLOWING BEFORE USING THIS PRODUCT FOR SPECIAL USE APPLICATIONS:

The DIRECTIONS FOR USE for this product for the uses described below were developed by persons other than 2022 Environmental Science CA and accepted for registration by Health Canada under the User Requested Minor Use Label Expansion Program. 2022 Environmental Science CA itself makes no representation or warranty with respect to product performance (efficacy) and crop tolerance (phytotoxicity) of this product when used on the crops listed. Accordingly, the Buyer and User assume all liability arising, and agree to hold 2022 Environmental Science CA harmless from any claims based on efficacy or phytotoxicity in connection with the uses described below.

PASTURE, RANGELAND, ROUGH TURF AND NON-CROP AREAS IN BRITISH COLUMBIA:

For weeds listed in the ESCORT® HERBICIDE Directions for Use booklet and for control of field scabious and perennial pepperweed:

ESCORT® HERBICIDE	20-30 grams/hectare plus
AG-SURF*	2 litres per 1000 litres spray solution (0.2% v/v) or
AGRAL* 90	2 litres per 1000 litres spray solution (0.2% v/v) or
CITOWETT* PLUS	2 litres per 1000 litres spray solution (0.2% v/v)

Apply the spray mixture post-emergent, only one application per growing season. Apply with ground equipment only. Apply a minimum of 100 litres/ha of total spray volume. For mixing instructions and use precautions, refer the ESCORT® HERBICIDE Directions for Use booklet.

Do not re-enter treated fields until 12 hours after application.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity (houses, cottages, schools and recreational areas) is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

Field sprayer application:

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty.

DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification.

For application to rights-of-way, buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required; however, the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g. wind direction, low wind speed) and spray equipment (e.g. coarse droplet sizes, minimizing the height above canopy), should be used. Applicators must, however, observe the specified buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

Buffer zones:

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrub lands) and sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands).

Application Rate (and use)*	Buffer Zones (in metres) Required for the Protection of :		
	Freshwater Habitat of Depths :		Terrestrial Habitat
	0,8 m	> 1 m	
12 g a.i./ha (pasture and rangeland)	1	1	10
15 g a.i./ha (pasture and rangeland)	1	1	10
18 g a.i./ha (pasture and rangeland)	1	1	10
60 g a.i./ha (non-crop areas)	2	1	35
90 g a.i./ha (non-crop areas)	3	1	45

* For field sprayer application, buffer zones can be reduced with the use of drift reducing spray shields. When using a spray boom fitted with a full shield (shroud, curtain) that extends to the crop canopy or ground, the labelled buffer zone can be reduced by 70%. When using a spray boom where individual nozzles are fitted with cone-shaped shields that are no more than 30 cm above the crop canopy or ground, the labelled buffer zone can be reduced by 30%.

**Buffer zones for the protection of terrestrial habitats are not required for use on rights-of-way including railroad ballast, rail and hydro rights-of-way, utility easements, roads, and training grounds and firing ranges on military bases.

When a tank mixture is used, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) buffer zone of the products involved in the tank mixture.

The following spray methods or equipment DO NOT require a buffer zone: hand-held or backpack sprayers, inter-row hooded sprayers, spot treatment, soil drench and soil incorporation.

MIXING INSTRUCTIONS:

1. Add the proper amount of ESCORT® Herbicide into the necessary volume of water in the spray tank with the agitator running. Prepare the mixture to use a minimum of 100 litres spray volume per hectare. Continuous agitation is required for a uniform suspension and application.
2. If 2,4-D is to be added to the mixture, add the required amount once ESCORT® Herbicide is in suspension.
3. Add a recommended surfactant such as AG-SURF*, AGRAL* 90 or CITOWETT* PLUS at 0.2% v/v (2 litres per 1000 litres of spray solution).
4. If an antifoaming agent is required, add this last.

Use spray preparation of ESCORT® Herbicide within 48 hours or product degradation may occur. If spray preparation is left standing without agitation, thoroughly agitate before spraying.

Avoid over-filling of spray tank. Mix only enough product for the job at hand. During spray operation, make scheduled checks of spray equipment to help ensure proper application.

SPRAYER CLEANUP:

Unless the spraying and mixing equipment is dedicated to the uses on this label, immediately after spraying, thoroughly remove all traces of ESCORT® Herbicide from mixing and spray equipment as follows:

1. Drain tank; then flush tank, boom and hoses with clean water for a minimum of ten minutes. Visually inspect tank to assure removal of all visible residues of ESCORT® Herbicide. If necessary, repeat step 1.
2. Fill the tank with clean water then add one litre HOUSEHOLD AMMONIA (containing a minimum 3% ammonia) per 100 litres of water. Fill boom and hoses with solution and allow sprayer to sit for 15 minutes. Drain.
3. Repeat step 2.
4. Nozzles and screens should be removed and cleaned separately. To remove traces of ammonia, rinse the tank, hoses and booms thoroughly with clean water.

CAUTION: Do not use ammonia with chlorine bleach. Using ammonia with chlorine bleach will release a gas with a musty chlorine odour which may cause eye, nose, throat and lung irritation. Do not clean equipment in an enclosed area.

USE PRECAUTIONS:

Avoid overspray or drift to important aquatic and wildlife habitats such as lakes, streams and ponds, shelterbelts, wetlands, sloughs, and dry slough borders, woodlots, vegetated ditchbanks and other cover on the edge of fields. Leave a 15 meter buffer zone for low use rates of 20, 25 and 30 grams of ESCORT® Herbicide per hectare and 45 metres for high use rates of 100 and 150 grams of ESCORT® Herbicide per hectare between the last spray swath and the edge of any of these habitats.

Do not apply ESCORT® Herbicide during periods of intense rainfall or to soils saturated with water. Do not apply directly to standing or running water. Do not apply in areas where surface water from the treatment site can run off to adjacent cropland, or into streams, irrigation water or wells.

Applications should only be made when there is no hazard of spray drift contaminating non-target land areas since very small quantities of the ESCORT® Herbicide spray solution may severely injure susceptible crops or other non-target plants.

Aerial application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. To reduce drift caused by turbulent wingtip vortices, the nozzle distribution along the spray boom length **MUST NOT** exceed 65% of the wing- or rotorspan.

Buffer zones:

Use of the following spray methods or equipment **DO NOT** require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer and spot treatment.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands) and sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands).

Method of application	Crop	Aircraft	Droplet size	Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:		
				Freshwater Habitat of Depths:		Terrestrial* habitat
				Less than 1 m	Greater than 1 m	
Aerial	Pasture, range land and rough turf	Fixed wing	Coarse	20	10	175
			Coarse to very Coarse	15	10	150
			Very Coarse	15	10	125
			Very Coarse to Extremely coarse	15	10	125
		Rotary wing	Coarse	15	10	150
			Coarse to very Coarse	15	10	125
			Very Coarse	15	10	100
			Very Coarse to Extremely coarse	10	10	95
	Non-crop areas	Fixed wing	Coarse	70	35	800
			Coarse to very Coarse	60	30	800
			Very Coarse	50	25	800
			Very Coarse to Extremely coarse	40	20	750
		Rotary wing	Coarse	55	30	800
			Coarse to very Coarse	45	25	525
			Very Coarse	40	20	475
			Very Coarse to Extremely coarse	35	15	425

* Buffer zones for the protection of terrestrial habitats are not required for use on rights-of-way including railroad ballast, rail and hydro rights-of-way, utility easements, roads, and training grounds and firing ranges on military bases.

For tank mixes, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

NOTE: Applicators may recalculate a site-specific buffer zone by combining information on current weather conditions and spray configuration for the following applications: all airblast applications, and for field and aerial applications which specify the following droplet size category wording on the product label: 'DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification.' To access the Buffer Zone Calculator, please visit the Pest Management Regulatory Agency web site.

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:

For resistance management, ESCORT® Herbicide is a Group 2 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to ESCORT® Herbicide and other Group 2 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance: i Where possible, rotate the use of ESCORT® Herbicide or other Group 2 herbicides with different herbicide groups that control the same weeds in a field.

i Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted i

Herbicide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical), cultural, biological and other chemical control practices.

i Monitor treated weed populations for resistance development.

i Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment and planting clean seed.

i Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.

For further information or to report suspected resistance, contact

2022 Environmental Science CA at 1-888-283- 6847 or via the internet at <https://www.ca.envu.com>.

STORAGE:

Store product in original container only, in a secure, well-ventilated area, away from other pesticides, fertilizer, food or feed. Not for use or storage in or around the home. Keep container closed.

DISPOSAL:

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER:

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

The seller warrants that the purchase by the buyer and the use of this product, as such, will not infringe any Canadian patent.

®/TM Registered trademarks/trademark of 2022
Environmental Science CA.

* All other products mentioned are trademarks of their respective companies.

This label transcript service is offered by the Pest Management Regulatory Agency to provide efficient searching for label information. This service and this information do not replace the official hard-copy label. The PMRA does not provide any guarantee or assurance that the information obtained through this service is accurate, current or correct, and is therefore not liable for any loss resulting, directly or indirectly, from reliance upon this service.

2015-0668
2015-04-13

GROUPE	2	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

HERBICIDE ESCORT^{md}

PÂTE GRANULÉE (60 %)

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Metsulfuron méthyle..... 60 %

AVERTISSEMENT, contient les allergènes sulfites et lait.

N° D'HOMOLOGATION 23005 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 250 g

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- Porter des gants à l'épreuve des produits chimiques, une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes durant le mélange et le chargement ainsi que le nettoyage et la réparation du matériel de pulvérisation. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques (les gants ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation).

Dangers environnementaux :

Ce produit est **toxique** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique **Mode d'emploi**.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matière organique comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut causer la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où le sol est perméable (par exemple sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC LES YEUX

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Appliquer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr et bien aéré, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

HERBICIDE ESCORT^{md}

PÂTE GRANULÉE (60 %)

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Metsulfuron méthyle..... 60 %

AVERTISSEMENT, contient les allergènes sulfites et lait.

N° D'HOMOLOGATION 23005 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 250 g

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- Porter des gants à l'épreuve des produits chimiques, une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes durant le mélange et le chargement ainsi que le nettoyage et la réparation du matériel de pulvérisation. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques (les gants ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation).

Dangers environnementaux :

Ce produit est **toxique** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique **Mode d'emploi**.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matière organique comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut causer la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où le sol est perméable (par exemple sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC LES YEUX

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Appliquer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – LIRE AVANT L'EMPLOI

Les arbres, ou autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation destinée aux cultures. Garder à l'écart des autres pesticides, des engrais et des semences.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

APPLIQUER L'HERBICIDE ESCORT^{md} AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF RECOMMANDÉ.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide ESCORT^{md} est une pâte granulée destinée à être mélangée avec de l'eau et appliquée sur le feuillage afin d'éliminer les broussailles et plantes ligneuses indésirables dans les zones non cultivées, les pâturages et sur les parcours naturels ainsi que les mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées et sur les terrains gazonnés.

L'herbicide ESCORT^{md} est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas. L'herbicide ESCORT^{md} est un inhibiteur de l'enzyme ALS et arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que quelques semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. La chaleur et l'humidité favorisent l'activité de l'herbicide ESCORT^{md}, tandis que le froid et la sécheresse peuvent la réduire ou la retarder. Il est possible que les broussailles et les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées.

Le degré d'élimination et la durée des effets dépendent du taux d'application utilisé, de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes cibles, de même que de l'humidité et de la température du sol.

MODE D'EMPLOI

L'herbicide ESCORT^{md} doit être utilisé conformément aux recommandations de la présente étiquette.

Ne pas mélanger, charger ou appliquer le produit à moins de 15 mètres des puits, y compris les puits abandonnés et les puits de drainage.

Effectuer une seule application de l'herbicide ESCORT^{md} par saison à l'aide de matériel terrestre seulement.

Appliquer de la mi-juin à la mi-août après que les feuilles des espèces cibles se sont développées, mais avant qu'elles ne changent de couleur à l'arrivée de l'automne. On peut laisser paître le bétail dans les secteurs traités le jour même du traitement.

TERRAINS GAZONNÉS ET ZONES NON CULTIVÉES TELS QUE LES EMPRISES D'UTILITÉS PUBLIQUES, LES BORDS DE CHEMINS, LES SITES INDUSTRIELS ET LES CLÔTURES :

POUR SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

L'herbicide ESCORT^{md} peut être appliqué comme traitement généralisé sur les terrains gazonnés à raison de 20, 25 et 30 grammes par hectare avec un agent tensio-actif recommandé pour suppression des mauvaises herbes durant toute la saison. L'herbicide ESCORT^{md} peut être mélangé en réservoir avec du 2,4-D afin d'élargir son spectre d'action. Ajouter un agent tensio-actif recommandé à 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation). Une chlorose temporaire, une réduction de la taille ou une suppression de la croissance des graminées peuvent survenir.

Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer l'herbicide ESCORT^{md} en postlevée sur les mauvaises herbes annuelles encore jeunes (qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur); les mauvaises herbes bisannuelles et vivaces jusqu'au début du stade du bouton. Les mauvaises herbes doivent être en pleine croissance au moment de l'application.

Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage et les tiges en se servant d'un appareil assurant une couverture uniforme.

Note : Certaines espèces à feuilles larges désirables telles que la luzerne et le trèfle rouge peuvent être sérieusement endommagées.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES À UN TAUX DE 20 GRAMMES PAR HECTARE

Mauvaises herbes supprimées :

tansie vulgaire	matricaire inodore	kochia à balais	mélilot	soude roulante
-----------------	--------------------	-----------------	---------	----------------

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs	laiteron des champs	pissenlit
--------------------	---------------------	-----------

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES À UN TAUX DE 25 GRAMMES PAR HECTARE

Mauvaises herbes supprimées :

Espèces éliminées à un taux de 20 g/ha, plus	symphorine occidentale
--	------------------------

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs	laiteron des champs	pissenlit
--------------------	---------------------	-----------

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES À UN TAUX DE 30 GRAMMES PAR HECTARE

Mauvaises herbes supprimées :

Espèces supprimées à un taux de 25 g/ha, plus	pissenlit
---	-----------

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs	laiteron des champs
--------------------	---------------------

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

L'herbicide ESCORT^{md} au taux de 20 ou 30 grammes par hectare peut être mélangé en réservoir avec le 2,4-D amine ou ester à raison de 1 kg de matière active/ha pour supprimer les mauvaises herbes énumérées ci-dessus ainsi que celles supprimées par ce taux de 2,4-D (consulter l'étiquette du 2,4-D). Ajouter un agent tensio-actif recommandé au taux de 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec la compagnie Bayer CropScience au 1-888-283-6847 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par la compagnie Bayer CropScience Inc.

PARCOURS NATURELS ET ZONES NON CULTIVÉES telles que les droits de passage pour les services publics, la bordure des routes, les sites industriels et les abords de clôtures.

POUR LA SUPPRESSION DES ESPÈCES INDÉSIRABLES DE BROUSSAILLES/PLANTES LIGNEUSES :

Pour la suppression du peuplier baumier et du saule, appliquer 100 grammes d'ESCORT par hectare.

Pour la suppression des espèces de pins (y compris Jack pine, pin blanc de l'Est, l'Ouest pin blanc et le pin rouge), appliquer 140 grammes d'ESCORT par hectare

Pour la suppression du cerisier et du peuplier faux-tremble, appliquer 150 grammes d'ESCORT par hectare.

Ajouter un agent tension-actif recommandé tel que AG-SURF*, AGRAL* 90 ou CITOWETT* PLUS à un taux de 0,2% v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Pour assurer les meilleurs résultats, on devrait appliquer l'herbicide ESCORT^{md} lorsque les espèces de broussailles et les mauvaises herbes cibles croissent activement. Dans le cas des broussailles, la couverture complète du feuillage, des rameaux et des tiges est nécessaire. Procéder au traitement après que les feuilles des espèces cibles se sont développées, mais avant qu'elles ne changent de couleur à l'arrivée de l'automne. Espèces de pins peut être traité à tout moment lorsque croissance active et début de quand les aiguilles sont complètement étendus.

Ne pas traiter les broussailles qui dépassent 2,5 m de hauteur, car on risque de ne pas obtenir les résultats souhaités. Lorsque les plantes ligneuses dépassent cette hauteur, les couper et appliquer l'herbicide sur les repousses.

Note : En présence de peuplements denses ou lorsque la croissance des espèces cibles est avancée, on recommande d'utiliser la méthode d'application foliaire à haut volume.

PÂTURAGES ET PARCOURS NATURELS :

POUR LA SUPPRESSION DE LA SYMPHORINE OCCIDENTALE ET DU ROSIER SAUVAGE dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique.

Pour la suppression de la symphorine occidentale, appliquer 25 grammes d'herbicide ESCORT^{md} par hectare.

Pour la suppression du rosier sauvage, appliquer 30 grammes d'herbicide ESCORT^{md} par hectare.

Ajouter un agent tensio-actif recommandé à 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Appliquer à l'aide de matériel terrestre uniquement en utilisant un volume de solution de 100-225 litres par hectare. Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage et les tiges en se servant d'un appareil assurant une couverture uniforme.

APPLICATIONS TERRESTRES :

Application foliaire à la volée à faible volume

Appliquer sur les broussailles de façon à assurer la couverture complète du feuillage, des tiges et des rameaux en utilisant un volume de 100-500 litres par hectare, au moyen d'un appareil correctement étalonné qui assurera une couverture uniforme. Diriger le jet de façon à mouiller complètement le feuillage des plantes cibles, mais pas au point que la solution ruisselle.

Application foliaire à la volée à haut volume

Pour supprimer les broussailles et plantes ligneuses ayant jusqu'à 2,5 m de hauteur, utiliser l'herbicide ESCORT^{md} à des taux de 100-150 grammes par hectare dans une quantité suffisante d'eau pour obtenir un volume total de 1 000 litres de solution de pulvérisation. Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage, les tiges et les branches en utilisant un volume pouvant aller jusqu'à 2 000 litres de solution, selon les espèces présentes et la densité des peuplements, et le type de matériel de pulvérisation employé. Ne pas appliquer plus de 150 grammes d'herbicide ESCORT^{md} par hectare.

Appliquer sur les broussailles jusqu'à ce que la solution ruisselle. Il faut assurer une couverture suffisante pour mouiller tout le feuillage. Pour réduire le plus possible la dérive du brouillard, on doit faire les applications à une pression ne dépassant pas 1 400 kPa à la buse de pulvérisation. Il est conseillé d'utiliser un système de contrôle de la dérive pour réduire au minimum la dérive du brouillard.

CONTRÔLE DE LA DÉRIVE DU BROUILLARD :

Lors des applications terrestres à la volée, on peut réduire la possibilité de dérive du brouillard en :

- Utilisant des buses de pulvérisation produisant de grosses gouttelettes.

- Utilisant Radiarc[®] ou Nalco-Trol[®] ou un système ou un adjuvant équivalent pour contrôler la dérive du brouillard.
- Maintenant la buse de pulvérisation aussi bas que possible.
- Effectuant l'application lorsque la vitesse du vent est très faible.
- Lorsqu'on utilise un pulvérisateur à moteur et une lance, en ne dirigeant le jet jamais plus haut que le sommet des plantes cibles.

APPLICATION AÉRIENNE:

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Puisque ces pesticides ne sont pas homologués pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS les utiliser contre des organismes nuisibles aquatiques. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement. Ne pas utiliser des personnes pour faire la signalisation au sol.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Bayer CropScience au 1-888-283-6847.

Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 25 litres par hectare.

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation maximal de 50 litres par hectare.

Utiliser 50 L/ha pour une meilleure couverture dans les pâturages, les parcours naturels et les zones non cultivées.

NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits sur cette étiquette a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant sur cette étiquette. En fait de quoi, l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et il accepte de dégager Bayer CropScience Inc. de toute responsabilité liées à des réclamations relatives à l'efficacité ou la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué à des usages décrits sur la présente étiquette.

PÂTURAGES, PARCOURS NATURELS, TERRAINS GAZONNÉS ET ZONES NON CULTIVÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Pour les mauvaises herbes énumérées dans la brochure de l'herbicide ESCORT^{md} et pour suppression de la scabieuse des champs et de la lépidie à feuilles larges :

HERBICIDE ESCORT ^{md}	20 – 30 grammes/hectare
plus	
AG-SURF*	2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v)
ou	
AGRAL* 90	2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v)
ou	
CITOWETT* PLUS	2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v)

Appliquer le mélange à pulvériser en postlevée et n'effectuer qu'une seule application par saison de culture. Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre. Appliquer un volume total minimum de 100 litres/ha de solution de pulvérisation. Pour les directives de mélange et les précautions d'emploi, se référer à la brochure de l'herbicide ESCORT^{md}.

Ne pas retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction

du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

Ne pas appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.

Ne pas appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

Dans le cas des applications sur les emprises, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faudrait avoir recours aux meilleures stratégies d'application disponibles qui réduisent le plus possible la dérive hors-cible par rapport au point d'application et tiennent compte notamment des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation (p. ex. qui produit des gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur par rapport au couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons indiquées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Zones tampons

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides).

Dose d'application (et utilisation)*	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :		
	Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
	0,8 m	> 1 m	
12 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10
15 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10
18 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10
60 g m.a./ha (surfaces non cultivées)	2	1	35
90 g m.a./ha (surfaces non cultivées)	3	1	45

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

** Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises lors du traitement des emprises, notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes ainsi que les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve.

L'utilisation des méthodes ou d'équipement de pulvérisation suivants **ne** requiert **pas** une zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire à écrans protecteurs, traitement localisé, trempage du sol et incorporation au sol.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Ajouter la quantité appropriée d'herbicide ESCORT^{md} dans le volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur en faisant fonctionner l'agitateur. Préparer le mélange en utilisant un volume minimum de 100 litres de solution de pulvérisation par hectare. Une agitation continue est nécessaire pour l'obtention d'une suspension homogène et une application uniforme.
2. Si l'on ajoute du 2,4-D au mélange, ajouter la quantité requise une fois que l'herbicide ESCORT^{md} est en suspension.
3. Ajouter un agent tensio-actif recommandé tel que AG-SURF*, AGRAL* 90 ou CITOWETT* PLUS à 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).
4. Si l'on doit utiliser un agent anti mousse, l'ajouter en dernier.

Utiliser la préparation d'herbicide ESCORT^{md} dans les 48 heures pour éviter que le produit ne se dégrade. Si l'on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, l'agiter à fond avant de l'appliquer.

Éviter de trop remplir le réservoir du pulvérisateur. Ne mélanger que la quantité nécessaire de produit pour le travail à effectuer. Pendant le traitement, vérifier régulièrement le matériel de pulvérisation afin d'assurer son bon fonctionnement.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

À moins que le matériel de pulvérisation et de mélange ne serve qu'aux fins spécifiées dans la présente étiquette, immédiatement après le traitement, en éliminer toute trace d'herbicide ESCORT^{md} comme suit :

- 1) Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins dix minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide ESCORT^{md}. Répéter cette étape au besoin.

- 2) Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite un litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Remplir la rampe et les boyaux de cette solution et laisser reposer pendant 15 minutes. Vider le réservoir, la rampe et les boyaux.
- 3) Répéter l'étape 2.
- 4) Les buses et les filtres doivent être enlevés et nettoyés séparément. Pour enlever toute trace d'ammoniaque, rincer à fond le réservoir, les boyaux et la rampe avec de l'eau propre.

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT :

Éviter la surpulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats terrestres et aquatiques importants tels que les lacs, ruisseaux et étangs, les plantations de protection, les marais, les mares vaseuses et leurs bords asséchés, les terrains boisés, les talus de fossés recouverts de végétation et autres zones semblables situées à proximité des champs. Laisser une zone tampon de 15 mètres pour les faibles taux d'application (20, 25 et 30 grammes/hectare) de l'herbicide ESCORT^{md} et de 45 mètres pour les taux d'application élevés (100 et 150 grammes/hectare) de l'herbicide ESCORT^{md} entre la dernière bande de pulvérisation et les abords de ces habitats.

Ne pas appliquer l'herbicide ESCORT^{md} durant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur une nappe d'eau ou de l'eau courante. Ne pas appliquer le produit aux endroits où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes, ou dans des ruisseaux, des eaux d'irrigation ou des puits.

Effectuer les applications uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que le brouillard de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'herbicide ESCORT^{md} peuvent gravement endommager les cultures sensibles ou d'autres plantes non visées.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen selon la classification de l'ASAE. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65% de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones Tampons :

Des zones tampons **NE** sont **PAS** requises quant on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, d'un habitat terrestre sensible (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vents, les terres à bois, les haies, les zones

riveraines et les zones arbustives), d'un habitat d'eau douce sensible (comme les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les terres humides)

Méthode d'application	Culture	Avion	Taille des gouttelettes	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :		
				Habitats d'eau douce d'une profondeur de		Habitats terrestres*
				<1m	> 1 m	
Aérienne	Pâturages et grands pâturages libres	Voilure fixe	Grosse	20	10	175
			De Grosse à très grosse	15	10	150
			Très grosse	15	10	125
			De très grosse à extrêmement grosse	15	10	125
		Voilure tournante	Grosse	15	10	150
			De Grosse à très grosse	15	10	125
			Très grosse	15	10	100
			De très grosse à extrêmement grosse	10	10	95
	Surfaces non cultivées	Voilure fixe	Grosse	70	35	800
			De Grosse à très grosse	60	30	800
			Très grosse	50	25	800
			De très grosse à extrêmement grosse	40	20	750
		Voilure tournante	Grosse	55	30	800
			De Grosse à très grosse	45	25	525
			Très grosse	40	20	475
			De très grosse à extrêmement grosse	35	15	425

*Des zones tampons pour protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requis dans le cas d'application sur des emprises y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydro, les raccordements d'utilités, les routes, et les champs de manoeuvres et de tirs militaires.

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits constituent le mélange et appliquer au moyen de la catégorie la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, ESCORT^{md} est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des individus naturellement résistants à l'herbicide ESCORT^{md} et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le lieu ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide ESCORT^{md} ou les herbicides du même groupe (2) avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et offrant la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.ca.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr et bien aéré, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des semences et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

3. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

^{md/mc} Marques déposées/de commerce de Bayer.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))